

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement
COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MARDI 30 JUILLET 2019

Le Conseil des Ministres s'est réuni à Gitega ce mardi 30 juillet 2019 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les dossiers suivants ont été analysés :

1. **Politique Nationale d'Industrialisation**, présentée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

Le Burundi ne dispose pas, à ce jour, de politique nationale d'industrialisation qui constitue pourtant un outil d'orientation politique pour le développement du secteur industriel. Or, ce secteur contribue énormément au Produit Intérieur Brut du pays.

Par sa participation à la création de la richesse en exploitant les ressources naturelles disponibles ou en leur donnant de la valeur ajoutée, le secteur industriel devrait contribuer à la croissance du Produit Intérieur Brut à plus de 20%. Aujourd'hui le secteur industriel ne participe à la croissance du Produit Intérieur Brut qu'aux environs de 17%.

Cette contribution est insuffisante à cause en partie du manque de politique claire pour orienter le processus d'industrialisation du pays.

Cette politique sous analyse a été élaborée afin de répondre à ce défi, après avoir dressé l'inventaire des potentialités et les avantages comparatifs, les opportunités et les faiblesses ainsi que les contraintes conjoncturelles et structurelles.

Elle propose les voies et moyens pour exploiter de façon efficiente les potentialités et les opportunités qui existent. Elle apporte aussi des réponses aux défis inhérents à cette tâche de soutien aux opérateurs du secteur industriel.

La mise en œuvre de cette politique aura comme résultat la création de plus d'emplois, l'augmentation des revenus des ménages qui entraîne plus de

consommation et par conséquent, de recettes fiscales qui stimulent la croissance économique.

Cette Politique se réfère à la Politique Nationale de Développement ainsi qu'à la Stratégie d'Industrialisation de la Communauté Est Africaine.

A l'issue du débat et des échanges sur cette Politique, le Conseil l'a adoptée moyennant finalisation par une équipe désignée à cet effet.

Le Conseil a en outre recommandé d'accélérer l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'actions de mise en œuvre de cette Politique.

2. Projet de décret portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Banque de Commerce et d'Investissement pour les Jeunes au Burundi, présenté par la Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information.

La jeunesse burundaise fait face à de nombreux défis de la vie. Ces derniers sont liés à l'augmentation démographique, au sous emploi et à la problématique d'accès au système financier existant.

Le projet de création d'une Banque pour les Jeunes tire son origine dans la volonté du Gouvernement d'appuyer les projets socio-économiques des jeunes et apporte une solution durable aux multiples problèmes auxquels la jeunesse est confrontée.

Le Conseil des Ministres avait analysé le dossier sur la mise en place de cette Banque et le principe avait été adopté.

Le projet de décret sous analyse vient concrétiser le vœu de création de cette Banque dont le capital est de 10 milliards de Fbu dont les actionnaires sont l'Etat à hauteur de 15% et les Communes à hauteur de 85%.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques retouches, avec la recommandation que le taux d'intérêt à appliquer soit inférieur ou égal à 5 %. Le Conseil en a profité pour recommander d'accélérer la mise en place d'une Banque des Femmes.

3. Projet de décret portant attribution à l'Office Burundais des Recettes d'une parcelle pour la construction d'un entrepôt, présenté par le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire.

L'Office Burundais des Recettes (OBR) a exprimé au Ministère en charge de l'Urbanisme son intention de se doter d'un entrepôt pouvant abriter les marchandises saisies, les mobiliers, ses archives, ses équipements ainsi qu'un parking pour les véhicules saisies ou destinés à la vente.

Pour cela, l'OBR a demandé l'octroi d'un terrain d'une superficie suffisante dans la Ville de Bujumbura.

Les Services de l'Urbanisme ont identifié un terrain situé au Quartier VI de la Zone Ngagara en Commune Ntakangwa, d'une superficie d'un hectare soixante six ares, cinquante trois centiares, quarante-six pourcents (1ha 66 a 53 ca 46%).

Le présent projet sous analyse est destiné à légaliser cette attribution.

A l'issue des échanges, le projet a été adopté moyennant quelques retouches et finalisation des aspects de forme par une équipe désignée à cet effet.

4. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord révisé portant création du Fonds de Solidarité Africain, signé à Niamey au Niger le 20 décembre 2008, présenté par le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre en lieu et place du Ministre en charge des Finances empêché.

Dans le but de contribuer au développement économique et social des Etats africains les plus défavorisés, un accord de création d'un Fonds de Solidarité Africain a été signé en date du 21 décembre 1976 à Paris par 14 pays africains, dont le Burundi. Cet accord a été révisé en date du 20 décembre 2008.

A l'article 6 de l'accord révisé, il est disposé que le Fonds a pour objet de contribuer au développement économique des Etats régionaux les plus défavorisés. L'intérêt économique du Fonds est qu'il intervient dans le financement des projets dans presque tous les secteurs de l'économie.

Avec la ratification de cet accord, le Burundi pourra bénéficier des opportunités qu'offre ce Fonds en faisant financer les projets des secteurs prioritaires et porteurs de croissance définis au niveau du Plan National de Développement.

A l'issue des échanges, le projet a été adopté moyennant finalisation des aspects de forme par une équipe désignée à cet effet.

5. Note sur la contribution statutaire de la République du Burundi au Conseil Interuniversitaire de la Communauté Est Africaine, présentée par la Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine

La République du Burundi est devenue membre à part entière de la Communauté Est Africaine le 1^{er} juillet 2007.

Le Traité créant la Communauté Est Africaine reconnaît le Conseil Interuniversitaire de la Communauté Est Africaine comme une des institutions de la Communauté Est Africaine, dont le siège est à Kampala en Ouganda.

En vertu du Traité d'accession à la Communauté Est Africaine, la République du Burundi fait partie intégrante du Conseil Interuniversitaire de la Communauté Est Africaine. Il compte un cadre parmi le personnel de ce Conseil et il y a un poste ouvert pour le recrutement d'un cadre ressortissant du Burundi.

Par ailleurs, à la fin du mandat de l'actuel Secrétaire Exécutif de ce Conseil en 2020, ce sera le tour du Burundi d'occuper le poste de Secrétaire Exécutif.

S'agissant de la contribution statutaire annuelle, il a été fixé par le Conseil des Ministres de la Communauté Est Africaine à Huit Cent Huit Mille Soixante-Douze dollars (808.072) américains pour l'Exercice 2019/2020.

Le Burundi accuse aussi des arriérés et il n'a pas encore payé sa quote-part pour la construction du siège du Conseil Interuniversitaire de la Communauté Est Africaine à Kampala.

La Note propose d'entamer le processus de paiement des contributions dues et de se donner un délai limite d'autant plus que le mandat Secrétaire Exécutif qui commence en 2020 reviendra au Burundi.

Elle propose aussi de créer, au niveau du Ministère en charge de la Communauté Est Africaine, une ligne budgétaire dédiée aux contributions de la République du Burundi au Conseil Interuniversitaire de la Communauté Est Africaine pour permettre le paiement à temps de sa contribution statutaire annuelle.

Après échange et débat sur cette Note, le Conseil a recommandé qu'au niveau de la contribution du Burundi à la Communauté Est Africaine prévue pour cet Exercice 2019/2020, une partie soit transférée vers le Conseil Interuniversitaire de la Communauté Est Africaine. Le Conseil a en outre recommandé d'élaborer une Note globale beaucoup plus élargie à d'autres organismes dont le Burundi est membre, en montrant l'intérêt qu'il en tire.

6. Note sur la représentativité de la République du Burundi au niveau du personnel de la Communauté Est Africaine, présentée par la Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine.

La République du Burundi est devenue membre à part entière de la Communauté Est Africaine le 1^{er} juillet 2007.

Bien que le principe du partage équitable des postes entre les pays partenaires de la Communauté Est Africaine ait été adopté en 2012, le constat actuel est que la

République du Burundi est moins représentée au niveau du personnel des organes de la Communauté.

Comme défis majeurs rencontrés par les candidats burundais, la Note relève notamment:

- Le niveau de qualification académique, car le diplôme requis doit être de niveau Master au moment où plusieurs burundais expérimentés disposent du diplôme de Licence
- Le Statut Général des Fonctionnaires qui fixe la durée de formation pouvant donner lieu à un congé de formation à dix-huit mois, ce qui limite l'initiative de formation diplômante en Master ou doctorat, cette période étant insuffisante pour avoir cette qualification
- La langue de travail qui est l'Anglais quand la majorité des candidats Burundais éprouvent des difficultés à s'exprimer dans cette langue

La Note propose entre autres comme mesures à prendre de :

- Amender les dispositions du Statut Général des Fonctionnaires pour les rendre favorables aux fonctionnaires désirant suivre une formation en Master en vue d'être compétitifs aux postes vacants au sein des organes de la Communauté
- Organiser des programmes de formation accélérée dans le pays et à l'étranger en faveur des fonctionnaires identifiés au sein des différents ministères et institutions étatiques pour acquérir des diplômes de niveau Master dans les domaines clés
- Accélérer le processus d'harmonisation des qualifications et des diplômes.

Après échange et débat sur cette Note, le Conseil a désigné une équipe qui va élaborer une Note en rapport avec l'organisation sur place des formations conduisant au diplôme de Master après avoir identifié les fonctionnaires de l'Etat qui vont en bénéficier. La Note sera approuvée dans un délai de trois mois.

7. Divers

- La Ministre à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance a informé le Conseil sur l'Organisation par la Commission de l'Union Africaine au Burundi d'une réunion au niveau africain sur la lutte contre la corruption. Elle a également demandé de mettre de l'ordre dans le secteur du change car, si rien n'est fait, l'économie burundaise risque d'en souffrir énormément.
- La Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle a demandé que le Ministère en charge de la Justice rappelle aux Notaires l'interdiction d'authentifier les Diplômes, d'autant plus que cela ne relève pas de leurs compétences.

- Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a informé le Conseil que la semaine dédiée à la Solidarité Locale s'est bien déroulée par rapport à la première édition, et que des stratégies d'amélioration de cette activité seront toujours prises.
- La Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine a informé le Conseil que des cyclistes de la Communauté Est Africaine vont parcourir les pays de la Communauté et arriveront au Burundi en date du 6 août 2019 à Nyanza-Lac et sortiront par Ruhwa. Elle a demandé que l'administration territoriale ainsi que les services de sécurité contribuent au bon déroulement de l'activité.
- Le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local a parlé de l'organisation des activités du Camp d'Eté pour les élèves en vacances en Mairie de Bujumbura. Il a également transmis au Chef de l'Etat les remerciements de l'Equipe Nationale de Volley Ball pour sa contribution qui a permis à cette équipe de participer à la Coupe d'Afrique de Nations de Volley Ball.
- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a informé le Conseil que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a reçu de la part du Fonds Mondial de l'Environnement un financement de 14 millions de dollars dont 4 millions serviront dans l'aménagement de la rivière Ntakangwa tandis que l'affectation des 10 millions restants va bientôt être précisée.
- Le Ministre en charge des Transports a parlé de l'amélioration du transport urbain par la mise en circulation de nouveaux bus par les sociétés SEVITEB et MEMENTO.
Il a également informé que la question de l'amélioration de la voirie urbaine de Bujumbura comme travaux connexes à l'aménagement du Port de Bujumbura a été soumise à la BAD et qu'elle est actuellement à l'étude au niveau des instances habilitées de la BAD.
- En terminant, Son Excellence le Président de la République a adressé ses condoléances aux familles des militaires Burundais tombés en Somalie et à la famille d'un cadre de la Banque Africaine de Développement qui a beaucoup soutenu le Burundi, en la personne de Joël Tonkindang Sibayé, qui est décédé.

Gitega, le 31 juillet 2019

Le Secrétaire Général du Gouvernement et
Porte Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE